DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

## **EXTRAIT**

## DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL GENERAL

Réunion du 6 octobre 2014

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

<u>Etaient</u> présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER,

Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Claude FROEHLY, Madame Laurence JOST, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, Madame Laurence MULLER-BRONN, secrétaires

Procuration(s):

Excusé(s): Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Pascale

JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Jean MATHIA

Absent(s): Monsieur Robert HERRMANN

Rapporteur: Monsieur Jean-Laurent VONAU

N° CP/2014/595 - Equipements culturels et muséographie - 3223

Répartition de subventions au titre de l'aide à la

muséographie.

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président,

décide d'attribuer l'aide suivante, conformément au tableau annexé :

 à la communauté de communes du Pays de La Petite Pierre, une subvention de
 25 603,50 € au titre des aides au fonctionnement ; le versement de cette subvention interviendra sur présentation des pièces justificatives certifiées par le comptable public attestant de la réalisation des opérations et au prorata de celles-ci, ainsi que du bilan financier.

- Au SYCOPARC, une subvention de 80 000 €, destinée « à soutenir, de manière globalisée, le développement culturel du territoire du Parc : 40 000 € étant affectés aux actions de conservation (mission 1), et 40 000 € à celles concernant les sites et acteurs du patrimoine et de la culture (mission 2). Un quart au moins de ces sommes doit être réservé aux actions menées et le reste peut être affecté à l'animation ». Premier versement de 47 000 € à titre d'acompte, le solde (33 000 €) étant versé à la réception du bilan des actions menées au titre de l'année 2014.
- Au Musée historique de Haguenau, une subvention de 3 500 € au titre des aides aux actions culturelles et patrimoniales ; le versement de cette subvention interviendra sur présentation des

pièces justificatives certifiées par le comptable public attestant de la réalisation des opérations et au prorata de celles-ci, ainsi que du bilan financier.

> Pour extrait conforme : Pour le Président La Directrice des services de l'assemblée

Le Président, Guy-Dominique KENNEL

Adopté à l'unanimité

Francine THOMAS

Accusé de réception N° : 067-226700011-20141006-lmc189227-DE-1-1

Acte certifié exécutoire au : 10/10/14